

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de l'Institut Carrière et Développement Ltée

21 décembre 1994

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

L'Institut Carrière et Développement Ltée est un établissement privé sous permis. Il dispense cinq programmes qui conduisent à l'obtention d'une attestation d'études collégiales : programmeur-programmeuse analyste, technicien en informatique, micro-processeurs, bureautique – maîtrise des appareils, et micro-ordinateur général. Au Québec, l'Institut possède quatre centres d'enseignement situés à Montréal, Laval, Longueuil et Québec.

Outre le préambule, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'Institut Carrière et Développement Ltée comprend sept parties. La première partie expose la philosophie de base et les principes qui guident l'Institut. La deuxième définit quelques termes utilisés dans la politique pour désigner le personnel enseignant. La troisième section présente les objectifs de l'évaluation des apprentissages. Dans la quatrième partie, on retrouve les moyens privilégiés par l'établissement pour réaliser ses objectifs, notamment les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution. La cinquième partie précise le domaine d'application de la politique. Ensuite, on retrouve une section qui détermine le partage des responsabilités des diverses entités engagées dans l'évaluation des apprentissages. Dans la sixième partie, l'établissement fait part des ressources disponibles pour évaluer les apprentissages. Enfin, la septième section expose les modes de révision et d'auto-évaluation de la politique.

2. Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEA de l'Institut Carrière et Développement Ltée, lors de sa réunion tenue le 21 décembre 1994. Cette évaluation a été réalisée conformément au *Cadre de référence pour l'évaluation des PIEA* publié en février 1994. Ce document précise notamment la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEA et les critères d'évaluation de la Commission.

La PIEA de l'Institut Carrière et Développement Ltée est claire et concise. De plus, même si l'application d'une épreuve synthèse de programme n'est pas prévue pour l'établissement qui n'offre que des AEC, la Commission remarque que l'ICD considère la note obtenue pour un stage en fin de formation comme l'évaluation pour l'ensemble du programme.

La Commission considère que la PIEA de l'ICD est satisfaisante. Cela dit, la Commission formule néanmoins quelques suggestions et commentaires susceptibles de clarifier certaines composantes de la politique.

2.1 La procédure de sanction des études

Des éléments constitutifs de la procédure de sanction des études sont identifiés çà et là dans la politique. Cependant, la Commission estime que ce document remplirait plus adéquatement sa fonction de transparence et d'encadrement si ces éléments étaient regroupés. Il serait aussi approprié qu'en regard de l'admissibilité à un programme, l'ICD en précise les conditions et énonce les critères qui lui permettent de juger qu'une formation est suffisante (article 4 du RREC). De plus, la procédure devrait inclure une règle concernant la vérification de l'octroi d'unités par équivalence, dispense ou substitution de cours et une autre pour s'assurer que les cours suivis ont été réussis. À cet égard, la «feuille de suivi» pourrait constituer un mécanisme de vérification que l'ICD pourrait inclure dans sa politique.

2.2 La mention «abandon»

La Commission souligne que la mention «abandon de cours» ne doit plus apparaître au bulletin de l'étudiante ou de l'étudiant.

3. Conclusion

Les modalités d'action exposées dans la politique respectent le Règlement sur le régime des études collégiales et, dans l'ensemble, devraient conduire à des évaluations de qualité. C'est pourquoi la Commission reconnaît la politique de l'Institut Carrière et Développement Ltée comme étant **satisfaisante**.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Hélène Bergeron, agente de recherche